

DÉLIBÉRATION n° 2025-04-02-14

Nos réf. : SR/HT/DB/HG

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>DATE DE CONVOCATION : 20/03/2025</p>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril à dix-neuf heures,</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire</p> <p><i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, GATSCHINE Jean, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, MANIAS Marcel, MORENO Christine, TRAVERSIER Agnès, DURY Bernard, MEILLET Bruno.</p> <p><i>Étaient représentés :</i> CONTET Jean-Pierre, VEDRINE Sandrine, URAS Michaël, LABOUREY Cloé, WETZEL Brigitte, FRANÇOIS Claudine,</p> <p><i>Procurations données :</i> CONTET Jean-Pierre a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre, VEDRINE Sandrine a donné procuration à MARTINO Jean-Luc, URAS Michaël a donné procuration à ROY Brigitte, LABOUREY Cloé a donné procuration à BUSSON Christine, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, FRANÇOIS Claudine a donné procuration à DURY Bernard,</p> <p><i>Absentes excusées :</i> ATAR Nathalie, PLANÇON Aurélie.</p> <p><i>Absent :</i> REBOUH Mehdi.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS :</p> <p><i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 18</i> <i>Votants : 24</i> <i>Ayant donné procuration : 6</i> <i>Absentes excusées : 2</i> <i>Absent : 1</i> <i>Exclu : 0</i></p>	
<p>OBJET :</p> <p><i>Approbation du BUDGET PRIMITIF principal 2025</i></p>	
<p>RÉSULTAT DU VOTE :</p> <p>- <i>Pour : 20</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstentions : 4</i></p>	<p>ARNAUTOVIC Meho est nommé secrétaire de séance.</p>

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif principal pour 2025 :

FONCTIONNEMENT			Montant
RECETTES			
Total	002	Résultat de Fonctionnement reporté	1 213 726.17 €
Total	013	Atténuations de charges	15 000.00 €
Total	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 200.00 €
Total	70	Produits des services	327 130.00 €
Total	73	Impôts et taxes	348 865.00 €
Total	731	Fiscalité locale	1 892 350.79 €
Total	74	Dotations et participations	1 306 293.00 €
Total	75	Autres produits gestion courante	118 780.97 €
Total	76	Produits financiers	8.00 €
Total RECETTES FONCTIONNEMENT			5 225 353.93 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES			<u>Montant</u>
Total	011	Charges à caractère général	1 026 973.60 €
Total	012	Charges de personnel et frais assimilés	2 107 743.00 €
Total	014	Atténuations de produits	31 600.00 €
Total	023	Virement à la section d'investissement	1 356 124.80 €
Total	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	180 000.00 €
Total	65	Autres charges gestion courante	455 972.99 €
Total	66	Charges financières	63 181.54 €
Total	67	Charges spécifiques	2 000.00 €
Total	68	Dotations aux provisions	1 758.00 €
Total DEPENSES FONCTIONNEMENT			5 225 353.93 €

INVESTISSEMENT RECETTES			<u>Montant</u>
Total	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	387 653.19 €
Total	021	Virement de la section de fonctionnement	1 356 124.80 €
Total	024	Produits des cessions	300.00 €
Total	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	180 000.00 €
Total	10	Dotations Fonds divers Réserves	535 385.68 €
Total	13	Subventions d'investissement	1 244 350.37 €
Total	16	Emprunts et dettes assimilées	5 594.46 €
Total RECETTES INVESTISSEMENT			3 709 408.50 €

INVESTISSEMENT DEPENSES			<u>Montant</u>
Total	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 200.00 €
Total	16	Emprunts et dettes assimilés	219 099.26 €
Total	20	Immobilisations incorporelles	60 997.67 €
Total	204	Subventions d'équipement versées	4 000.00 €
Total	21	Immobilisations corporelles	1 430 346.37 €
Total	23	Immobilisations en cours	1 991 765.20 €
Total DEPENSES INVESTISSEMENT			3 709 408.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix POUR, 0 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS, approuve le budget primitif Principal de la Commune pour l'exercice 2025.

Fait à Bavans, le 02/04/2025

La Maire,
Sophie RADREAU

Le secrétaire de séance,





Extrait télétransmis en préfecture le : 29/04/2025
Publiée sur papier le : 29/04/2025
Publiée sur site internet le : 29/04/2025

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.